
Mémoire
« Ensemble
contre
l'intimidation »

**Présenté par
Sport'Aide**

Le 30 novembre 2014

Mémoire « Ensemble contre l'intimidation »

Présenté par **Sport'Aide**, le 30 novembre 2014

Fondé à l'hiver 2014, **Sport'Aide** *entend fournir à nos jeunes un environnement sportif sain, sécuritaire et harmonieux.* *

Enregistré depuis le 18 novembre 2014 comme un organisme à but non lucratif, **Sport'Aide** s'entourera de professionnels de la santé et des services sociaux afin d'intervenir (sensibilisation, prévention, intervention, soutien et accompagnement) en cas d'actes violents et/ou d'abus de toutes natures dans le milieu sportif. Ultimement, **Sport'Aide** compterait sur une équipe permanente afin de centraliser, déléguer et faciliter les interventions nécessaires à un environnement sportif exempt de violence, d'abus et d'intimidation. À cet égard, **Sport'Aide** souhaite offrir des services de formation, de soutien, de documentation, de conférences, de conseil-consultance et de références à ses utilisateurs et/ou bénéficiaires. Enfin, **Sport'Aide** entend offrir ces services et ressources en français et en anglais.

Pourquoi Sport'Aide s'intéresse à la problématique de l'intimidation?

Notre organisation souhaite s'attarder à la problématique de l'intimidation dans le monde du sport car, là comme dans d'autres sphères de la société, l'intimidation est malheureusement trop présente et tout à fait déplorable. Pouvant se manifester de diverses façons, l'intimidation est souvent prélude aux actes violents ou aux abus que nous souhaitons contrer dans le milieu sportif. Peu importe qu'elle soit physique, verbale ou psychologique, l'intimidation cause des torts importants – voire même irréparables dans certains cas – à ses victimes. Ce pourquoi nous estimons que le sport doit aussi être considéré dans la lutte à l'intimidation.

En conséquence, **Sport'Aide** souhaite mettre l'intimidation en échec et, à l'idéal, l'éliminer du milieu sportif. À cet égard, nous croyons que cette problématique peut être contrée en agissant tant en prévention, qu'en intervention et qu'en mode soutien. Enfin, comme l'intimidation dans le monde du sport est un phénomène encore peu documenté, **Sport'Aide** souhaiterait également s'investir dans toutes collaborations permettant d'établir le portrait de la situation. Point de départ à ce vaste chantier, ce portrait pourrait servir à établir des pistes d'amélioration pouvant ensuite être périodiquement mesurées.

Sport'Aide est situé au 839, des Coudriers Québec (QC) G3G 1X8

Responsable désigné : Sylvain Croteau – Président
839, des Coudriers Québec (QC) G3G 1X8
Tél. : 418-841-4341
Courriel : s.croteau@v16communications.com

Considérant la mission mentionnée précédemment*, **Sport'Aide** entend :

- faire valoir que la sécurité est un déterminant à l'activité physique et qu'elle constitue un moyen privilégié de répéter et prolonger le plaisir de bouger;
- aider et outiller les jeunes victimes ou témoins d'actes violents ou d'abus divers (physiques, psychologiques, sexuels, etc.) lors de la pratique de leur sport;
- défendre et promouvoir les intérêts des enfants en les sensibilisant à des questions qui les concernent tels les actes violents, les abus (physiques, psychologiques, sexuels, etc.) et l'intimidation;
- travailler auprès du grand public et des médias à sensibiliser, prévenir, informer et résoudre ce problème;
- sensibiliser les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
- défendre et sensibiliser la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes sportifs;
- encourager les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
- promouvoir des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui oeuvrent dans le milieu du sport;
- doter, faciliter et promouvoir les activités, formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et programmes qu'il destinera aux jeunes sportifs, administrateurs sportifs et entraîneurs;
- favoriser et établir des collaborations et associations pertinentes (fédérations et organisations sportives, ordres professionnels, etc.) à l'atteinte de ses objectifs et de la mission qu'il défend;
- intervenir auprès de tout organisme, gouvernement local, provincial ou fédéral afin de défendre, promouvoir et faire valoir les droits des jeunes sportifs;
- être le porte-parole de ces jeunes quant à leur protection et leurs intérêts;
- favoriser le recrutement, la formation et l'orientation de ses bénévoles et intervenants dans le respect de ses objectifs et de sa mission;
- recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières; administrer de tels dons, legs et autres contributions; et organiser des activités et/ou campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

NOTE IMPORTANTE : Considérant que **Sport'Aide** agit dans le milieu sportif, notre mémoire concerne particulièrement l'environnement où nous intervenons. En outre, nos réponses, recommandations et observations reprendront très souvent les objectifs liés à la mission de notre organisme.

PREMIER THÈME – Prévenir l'intimidation

Préambule - L'intimidation dans le monde du sport étant un phénomène encore méconnu, nous estimons qu'il importera d'abord de sensibiliser et informer (via une campagne sociétale) le grand public de cette problématique et ses impacts. Au stade de la prévention (tout comme en intervention et en soutien), la problématique de l'intimidation nécessitera la collaboration entre divers experts, intervenants, décideurs et organismes puisque la responsabilité d'agir à tous les échelons du sport nous revient à tous. Plus concrètement :

- De quelle manière pouvons-nous exercer cette responsabilité de façon durable?
 - En travaillant auprès du grand public et des médias que l'on doit sensibiliser, prévenir et informer à résoudre ce problème;
 - en encourageant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
 - en promouvant des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport;
 - en dotant, facilitant et promouvant des activités, des formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et des programmes que nous destinerons aux jeunes sportifs, administrateurs sportifs et entraîneurs;
 - en défendant et promouvant les intérêts des enfants tout en les sensibilisant à des questions qui les concernent tels les actes violents, les abus (physique, psychologique, sexuel, verbal, etc.) et l'intimidation;
 - en sensibilisant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
 - en défendant et sensibilisant la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes sportifs;
 - finalement, en faisant valoir que la sécurité est un déterminant à l'activité physique et qu'elle constitue un moyen privilégié de répéter et prolonger le plaisir de bouger.

- Comment sensibiliser chaque citoyen afin qu'il ait une meilleure compréhension de ce qu'est l'intimidation et de ses conséquences?
 - En sensibilisant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
 - en sensibilisant - via une campagne sociétale - la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes sportifs;
 - et en offrant des services de formation (en ligne ou en classe), de soutien (téléphonique, en ligne ou en personne), de documentation (bibliothèque et archives), de conférences, de conseil-consultance (psychologique, juridique, etc.) et de références.

- Comment faire évoluer les attitudes face aux gestes d'intimidation?
 - En travaillant auprès du grand public et des médias que l'on doit - via une campagne sociétale - sensibiliser, prévenir et informer à résoudre ce problème;
 - en sensibilisant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
 - en sensibilisant la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes sportifs;
 - en encourageant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
 - en promouvant des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport;
 - en dotant, facilitant et promouvant des activités, des formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et des programmes que nous destinerons aux jeunes sportifs, administrateurs sportifs et entraîneurs;
 - en offrant des services de formation (en ligne ou en classe), de soutien (téléphonique, en ligne ou en personne), de documentation (bibliothèque et archives), de conférences, de conseil-consultance (psychologique, juridique, etc.) et de références;
 - finalement, en optimisant le recrutement, la formation, l'orientation et le suivi des bénévoles et intervenants impliqués dans le milieu sportif.

- Comme citoyen, quel rôle pouvons-nous jouer pour éviter que nos enfants, nos proches ou des personnes de notre entourage, de notre milieu soient victimes d'intimidation?
 - À la base, il faut s'informer et prendre conscience du phénomène, de ses conséquences ainsi que des droits et responsabilités de tous à cet égard;
 - il faut ensuite discuter et aborder la chose bien que ce ne soit pas toujours évident; ce pourquoi – dans le milieu sportif par exemple – un organisme comme **Sport'Aide** pourrait certes être favorable;
 - en encourageant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
 - en promouvant des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport;
 - finalement en assurant toute la vigilance que requiert cette problématique.

- Comment faire en sorte que les enfants, dès leur plus jeune âge, apprennent à nouer des relations saines et positives et adoptent des comportements inclusifs?
 - En les sensibilisant aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes;
 - en encourageant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique du sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
 - finalement, en promouvant l'importance des règles de conduite saines et équitables dans le milieu et la pratique du sport.

- Comment renforcer le rôle de l'adulte en tant que modèle?
 - Considérant que le milieu sportif – comme d'autres sphères de la société – compte des gens et ressources qui ne sont pas toujours des modèles, il importe d'optimiser le recrutement, la formation, l'orientation et le suivi de ses bénévoles et intervenants impliqués dans le milieu sportif;
 - il faut aussi sensibiliser aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes sportifs;
 - encourager tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique d'un sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
 - enfin, les supporter via des activités, des formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et des programmes destinés aux administrateurs sportifs et entraîneurs.

- Comment encourager le civisme numérique et l'utilisation vigilante et responsable d'Internet et des autres dispositifs de communications numérique?
 - En sensibilisant d'abord la population quant à la responsabilité qui nous incombe et au rôle que doivent jouer les parents en assurant le contrôle parental requis face à l'utilisation d'internet, souvenons-nous du cas de Marjorie Raymond cette jeune adolescente de la Gaspésie;
 - en assurant toute la vigilance que requiert cette problématique;
 - en défendant et promouvant les intérêts des enfants tout en sensibilisant aux actes violents, aux abus (physique, psychologique, sexuel, verbal, etc.) et à l'intimidation;
 - en sensibilisant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
 - en défendant et sensibilisant la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes;
 - en encourageant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique du sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
 - finalement, en offrant des activités (conférences, ateliers, etc.) ainsi que des services de formation (en ligne ou en classe) et de documentation (bibliothèque et archives) à cet égard.

DEUXIÈME THÈME – Intervenir efficacement

Préambule – Après avoir sensibilisé la population, le milieu sportif et les décideurs à la problématique de l'intimidation dans le monde du sport, nous croyons qu'il sera essentiel - en mode intervention - d'outiller et supporter ces mêmes publics afin de favoriser et faciliter leur collaboration éventuelle. S'ils sont sensibilisés et savent que des outils, des ressources et des services sont disponibles afin de le supporter adéquatement, ils s'engageront plus facilement pour contrer cette problématique. Plus concrètement :

- Comment travailler ensemble pour faciliter la déclaration des actes d'intimidation?
 - En informant et en sensibilisant les athlètes et leur entourage ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le monde du sport des définitions et impacts liés à l'intimidation;
 - en leur fournissant les outils et le support nécessaires (ligne 1-800 et service en ligne sur le web) permettant la déclaration de tels actes;

- en outillant et en supportant (via des ressources «terrain») les intervenants présents dans les milieux sportifs, car ce n'est pas nécessairement aux jeunes de dénoncer;
 - en favorisant et en établissant des collaborations et associations pertinentes (fédérations et organisations sportives, ordres professionnels, etc.) à l'atteinte des objectifs liés à cette mission de contrer l'intimidation dans le monde du sport;
 - en intervenant auprès de tout organisme, gouvernement local, provincial ou fédéral afin de défendre, promouvoir et faire valoir les droits des jeunes sportifs;
 - en défendant et promouvant les intérêts des enfants tout en les sensibilisant à des questions qui les concernent tels les actes violents, les abus (physique, psychologique, sexuel et verbal) et l'intimidation;
 - en sensibilisant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
 - en sensibilisant la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes sportifs;
 - en encourageant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
 - en promouvant des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport;
 - en dotant, facilitant et promouvant des activités, des formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et des programmes que nous destinerons aux jeunes sportifs, administrateurs sportifs et entraîneurs;
 - finalement, en optimisant le recrutement, la formation, l'orientation et le suivi des bénévoles et intervenants impliqués dans les milieux sportifs.
- Quels sont les mécanismes et les moyens les mieux adaptés aux personnes et aux milieux?
 - Des formations (sensibilisation et prévention), des outils tangibles (livres, dépliants, conférences, etc.), des personnes-ressources (sexologues, psychologues, juristes, etc.), un comité responsable pour chaque sport relevant d'une entité provinciale ainsi qu'un processus de déclaration/traitement de plaintes;

- des collaborations et associations pertinentes (fédérations et organisations sportives, ordres professionnels, etc.) à l'atteinte des objectifs liés à cette mission de contrer l'intimidation dans le monde du sport;
 - enfin, un processus rigoureux visant à optimiser le recrutement, la formation, l'orientation et le suivi des bénévoles et intervenants impliqués dans le milieu sportif.
- Comment faire en sorte que les citoyens témoins d'actes d'intimidation deviennent des acteurs en déclarant ces actes et en appuyant les victimes?
 - En leur fournissant d'abord des outils et des ressources (téléphonique, en ligne et « terrain ») favorisant et facilitant la déclaration de tels actes;
 - en sensibilisant ensuite les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
 - en sensibilisant la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes sportifs;
 - en encourageant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
 - en promouvant des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport;
 - finalement, en faisant valoir que la sécurité est un déterminant à l'activité physique et qu'elle constitue un moyen privilégié de répéter et prolonger le plaisir de bouger.
- Les victimes reçoivent-elles l'aide dont elles ont besoin? Y a-t-il des lacunes? Comment renforcer l'arrimage des interventions sur le plan national, régional et local?
 - Malheureusement, les victimes n'ont pas le support requis ce qui n'aide évidemment en rien leur situation;
 - ce pourquoi, il faut composer un réseau d'intervenants capables de supporter partout et en tout temps les victimes ayant besoin de dénoncer et/ou ayant aussi besoin de soins;
 - en conséquence, il faut établir des collaborations et associations pertinentes (fédérations et organisations sportives, ordres professionnels, etc.) à l'atteinte des objectifs liés à la mission consistant à contrer l'intimidation dans le monde du sport;

- intervenir auprès de tout organisme, gouvernement local, provincial ou fédéral afin de défendre, promouvoir et faire valoir les droits des jeunes sportifs;
 - finalement, il faut doter, faciliter et promouvoir des activités, des formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et des programmes destinés aux jeunes sportifs, administrateurs sportifs et entraîneurs.
- Les interventions auprès des auteurs d'actes d'intimidation sont-elles adaptées et efficaces pour prévenir la récurrence? Y a-t-il des lacunes? Comment, là aussi, renforcer l'arrimage des interventions?
 - Malheureusement, les interventions sont trop peu souvent adaptées; ce qui explique notamment le phénomène des récurrences;
 - à cet égard, une sévérité accrue ainsi qu'un meilleur encadrement et des suivis plus rigoureux pourraient être bénéfiques;
 - en conséquence, la solution passerait peut-être par une gestion centralisée accordée à un organisme;
 - cet organisme devrait voir à établir et maintenir des collaborations et associations pertinentes (fédérations et organisations sportives, ordres professionnels, etc.) à l'atteinte des objectifs liés à la mission;
 - il lui faudrait aussi intervenir auprès de tout organisme, gouvernement local, provincial ou fédéral afin de défendre, promouvoir et faire valoir les droits des jeunes sportifs;
 - finalement, il faudrait doter, faciliter et promouvoir des activités, des formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et des programmes destinés aux jeunes sportifs, administrateurs sportifs et entraîneurs.
- Comment mieux intervenir face à la cyberintimidation?
 - En sensibilisant d'abord la population quant à la responsabilité qui nous incombe et au rôle que doivent jouer les parents en assurant le contrôle parental requis face à l'utilisation d'internet, souvenons-nous du cas de Marjorie Raymond cette jeune adolescente de la Gaspésie;
 - en nous dotant d'un cadre et de procédures d'intervention permettant aux autorités légales ou sportives – via un partenariat avec les écoles peut-être – de sévir contre ces actes;
 - en sensibilisant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;

- en sensibilisant la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes;
- en encourageant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
- en promouvant des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport;
- en dotant, facilitant et promouvant des activités, des formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et des programmes que nous destinerons à cet égard aux jeunes sportifs, administrateurs sportifs et entraîneurs;
- en favorisant et en établissant des collaborations et associations pertinentes (fédérations et organisations sportives, ordres professionnels, etc.) à l'atteinte des objectifs liés à la mission de contrer l'intimidation;
- finalement, en optimisant le recrutement, la formation, l'orientation et le suivi des bénévoles et intervenants impliqués dans les milieux sportifs.

TROISIÈME THÈME – Soutenir les acteurs

Préambule – Afin d'assurer le succès à long terme de cette opération ambitieuse mais incontournable, nous estimons qu'il sera essentiel d'encadrer, optimiser et mesurer les diverses interventions prévues au plan d'action global que nécessitera cette démarche pour contrer l'intimidation dans le monde du sport. Plus précisément, nous croyons aussi que nos intervenants – souvent bénévoles – méritent d'être mieux sélectionnés, formés et supportés dans l'exercice de leurs diverses fonctions. Plus concrètement :

- Que doit-on faire pour améliorer et soutenir de façon continue les compétences des acteurs? Où faut-il agir en priorité?
 - Il faut d'abord optimiser le recrutement, la formation, l'orientation et le suivi des bénévoles et intervenants impliqués dans les milieux sportifs;
 - sensibiliser les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
 - sensibiliser la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes;
 - encourager les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;

- promouvoir des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport;
 - faciliter et promouvoir des activités, des formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et des programmes destinés aux jeunes sportifs, administrateurs sportifs et entraîneurs;
 - finalement, favoriser et établir des collaborations et associations pertinentes (fédérations et organisations sportives, ordres professionnels, etc.) à l'atteinte des objectifs liés à la mission de contrer l'intimidation dans le monde du sport.
- Les acteurs ont-ils les outils nécessaires pour intervenir efficacement?
 - Considérant que le phénomène lié aux actes violents, aux abus et à l'intimidation existe bel et bien et que nous souhaitons le contrer et le solutionner, il nous semble évident que les acteurs ne bénéficient pas des outils requis pour intervenir efficacement.
- Ont-ils besoin d'être mieux appuyés? Que devrait-on mettre en place en priorité?
 - Considérant le manque d'outils et ressources mentionné précédemment, oui ils ont besoin d'être mieux informés, appuyés et supportés;
 - en conséquence, il faut doter, faciliter et promouvoir des activités, des formations (sous réserve de la loi sur l'enseignement privé (L.R.Q., c. E-9.1) et de ses règlements) et des programmes destinés aux jeunes sportifs, administrateurs sportifs et entraîneurs;
 - établir des collaborations et des associations pertinentes (fédérations et organisations sportives, ordres professionnels, etc.) à l'atteinte des objectifs liés à la mission de contrer l'intimidation dans le monde du sport;
 - rassembler les forces vives du milieu afin de composer un réseau de ressources professionnelles et spécialisées dédiées aux interventions;
 - confier à un organisme – via les collaborations mentionnées précédemment – la responsabilité et le mandat d'assurer une gestion centralisée desdites interventions.
- Quelles sont les connaissances qu'il faut développer en priorité?
 - Il faut d'abord dresser un état de la situation (données factuelles) pour se donner un point de départ qui nous permettra – chemin faisant – d'évaluer et mesurer l'évolution en continu;
 - en parallèle, il faut sensibiliser les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;

- sensibiliser la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes;
 - encourager les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
 - et finalement promouvoir des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport.
- Comment mettre en place des mécanismes efficaces d'appropriation et de transfert des connaissances acquises afin d'améliorer les pratiques en continu?
 - D'abord voir ailleurs dans le monde ce qui se fait et de quelles méthodes et approches pourrions-nous nous inspirer;
 - voir ensuite à étalonner, rassembler et étudier certaines initiatives déjà existantes dans d'autres sphères d'activité et/ organisations;
 - confier à un organisme central la responsabilité et le mandat de fédérer les interventions et d'agir comme « gardien » des bonnes pratiques tout en :
 - favorisant et en établissant des collaborations et associations pertinentes (fédérations et organisations sportives, ordres professionnels, etc.) à l'atteinte des objectifs liés à la mission de contrer l'intimidation dans le monde du sport;
 - sensibilisant la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes;
 - sensibilisant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
 - promouvant des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport;
 - et, finalement, en faisant valoir que la sécurité est un déterminant à l'activité physique et qu'elle constitue un moyen privilégié de répéter et prolonger le plaisir de bouger.
- Comment soutenir l'action citoyenne?
 - En informant et en sensibilisant la population quant aux définitions et impacts liés à l'intimidation;
 - en leur fournissant les ressources, outils et support (ligne 1-800 et service en ligne sur le web) favorisant leur engagement;
 - en outillant et en supportant (via ressources «terrain») les intervenants présents dans les milieux sportifs;

- en travaillant auprès du grand public et des médias que l'on doit sensibiliser, prévenir et informer à résoudre ce problème;
- en défendant et promouvant les intérêts des enfants tout en les sensibilisant à des questions qui les concernent tels les actes violents, les abus (physique, psychologique, sexuel, verbal, etc.) et l'intimidation;
- en sensibilisant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans le milieu sportif à leurs droits, obligations et responsabilités;
- en sensibilisant la population aux effets négatifs (court, moyen et long termes) de tout actes violents, des divers abus et de l'intimidation sur la vie des jeunes sportifs;
- en encourageant les jeunes, leurs proches et parents ainsi que tout intervenant impliqué de près ou de loin dans la pratique de leur sport à agir avec toute la courtoisie, le respect et l'intégrité possibles;
- en promouvant des règles de conduite saines et équitables pour toutes les personnes qui agissent dans le milieu du sport;
- en intervenant activement auprès de tout organisme, gouvernement local, provincial ou fédéral afin de défendre, promouvoir et faire valoir les droits des jeunes sportifs;
- finalement, en organisant des activités et/ou campagnes de sensibilisation et de souscription dans le but d'informer la population et de recueillir des fonds servant cette mission.

CONCLUSION -

En somme, l'intention et la volonté d'agir pour contrer l'intimidation dans le monde du sport peut paraître ambitieuse si l'on considère la méconnaissance actuelle de la problématique et les divers défis se dressant sur cette route que nous **devons** emprunter. Toutefois, si nous réussissons à sensibiliser, outiller et bien soutenir tous les publics touchés de près ou de loin par cette problématique; rallier les divers intervenants des milieux sportifs; et convaincre les décideurs concernés, nous – **Sport'Aide** – croyons qu'il est possible de modifier les perceptions, les habitudes, les comportements et les règles afin de protéger nos jeunes sportifs et leur fournir un environnement sain, sécuritaire et harmonieux. Ce faisant, l'activité physique jouera le rôle qui lui revient en devenant un moyen privilégié de répéter et prolonger le plaisir de bouger.

Déposé à Québec, le 30 novembre 2014

Déposé par **Sport'Aide** et ses représentants

- Sylvain Croteau – Président
(Conseiller exécutif – V16 Communications)
- Guylaine Dumont – Vice-présidente
(Thérapeute en relation d'aide (TRA), spécialisée dans le milieu sportif)